

Chevalier le PAS de SECHEVAL
Rogier de XHÉNEMONT et sa descendance
Le Parchemin 1958, 338-346

Cette étude prend place dans une série d'indispensables mises au point au sujet des familles dites *de Xhénemont* (1). Trois générations seulement de celle qui suit ont été ainsi dénommées. Elle est différente de ses homonymes et on ne connaît d'elle aucun témoin héraldique.

I. Rogier de SKINOMONT apparaît comme maire de la franchise de Herve en 1356 dans un acte qu'il enregistre de sa propre main (2). Peut-être exerce-t-il alors cette charge seulement par délégation, comme ce sera le cas le 9 mars 1363 (3), le titulaire étant alors Thomas *de Soiron*, père de son gendre. Il se pourrait qu'il fut lui-même originaire de Soiron, où on retrouvera deux de ses fils naturels et, en 1354, un personnage portant le même prénom qu'un de ceux-ci, «Pironnet» *de la Buhée* (4).

Il est assurément le même que «Roger», non autrement désigné, échevin du ban de Herve avant le 25 avril 13505. Surnommé ale grand» (le grain) dans un acte posthume du 6 mars 1392 (6), il est membre de la cour de justice de la franchise le 1er avril 1362 ainsi qu'en octobre 1366 et, à la date du 9 mars 1363, il en est à la fois échevin et maire (7). Le 10 aout 1370, il est qualifié échevin de la franchise et du ban, et est encore échevin de cette dernière cour le 4 décembre 1376 (8)

Le 15 décembre 1366, il est témoin de la recension des dîmes herviennes de la collégiale liégeoise Saint-Denis (9). Comme il a un fils majeur dès 1354, il doit être né vers 1300-1310. Il est beau-frère d'Hanon *Hordin* (10), à qui, avant 1374 (11) il cède des pièces, de terre à Mavehin en échange d'autres. Il lui cède encore la cour Sandre. La vente est ratifiée par sa femme Kateline, de qui viennent peut-être ces biens. Celle-ci n'est pas sa première épouse. C'est d'Aylis N. qu'il a eu sa fille légitime Ive et probablement son fils légitime Jean. Roger ou Aylis a une soeur, Caton, épouse d'Ernotea N. (12), dont ladite Ive héritera.

Rogier a acheté des tems à Herve, à Olivier *de Pepinster* (13), et, avec sa femme Aylis, un autre bien-fonds en cour Xhénemont (14). Il possède à Dolhain-sous-Limbourg des terres, dont le cens, un setier, est de 1399 à 1439 h charge de ses enfants (15).

En vie en 1378, mais non en septembre 1380, et peut-être même dès le 17 septembre 137916, il a deux enfants légitimes, Ive et Jean, trois fils naturels, Goffar, Pironnet et Cornet, et une autre fille, apparemment différente d'Ive et sans doute bâtarde.

1. Eve (Ive) de XHENEMONT (17) est mariée en septembre 1380. Elle relève alors sa part de l'héritage de ses parents et en fait don h son frère Jean et h ses trois frères naturels. Le 18 avril 1382, elle consent à la vente par un de ceux-ci, Cornet, à Wilhemot *de Limbourg* ls d'une rente de cinq muids de blé sur les biens de leur père et, le 8 mai suivant, elle vend h son tour au même, pour 40 doubles moutons, une rente équivalente sur la part donnée à son frère Pironnet.

En 1387, elle donne à nouveau son accord aux cessions au même acquéreur de rentes de 27 et 12 setiers faites respectivement par Goffines, le troisième frère, et ledit Cornet. Enfin, le 6 mars 1392, elle fait une nouvelle donation au profit de ses dits trois frères naturels et de Jean, son frère légitime, de ce qu'elle a hérité de dame Caton, sa tante, femme d'Ernotea, à l'exception d'un bonnier de pré en «Bonhomme pré», donné précédemment à son filleul Johannet, fils du susdit Cornet (19).

Le mari d'Ive, Gobert de SOIRON, cité depuis 1378 (20), époque approximative de leur mariage, homme de la cour féodale de Liège en 1380, 1381 (21) qualifié chevalier en 1395-1396 (22) et dans deux actes posthumes du 1er juillet 1439 (23) et du 7 juin 1443 (24), est fils de Thomas *de Soiron*, écuyer, que l'on vient de rencontrer comme maire de Herve en 1363, et de sa seconde épouse Marie *de Wez* (25).

En raison des donations répétées faites à sa famille, il semble qu'Ive ne soit pas la mère des deux filles de Gobert *de Soiron*, mariées l'une et l'autre avant le 2 novembre 1399 (26). On n'a pas de-trace d'Ive après le 6 mars 1392 mais, trois ou quatre ans plus tard, Gobert, coupable du «meffedt 'avoir efforcié une fillette en la terre de Limbourg » fut admis à composer pour 800 «pieters» d'or ou couronnes. Un bourgeois de Liège, nommé *Colart*, sans doute soupçonné à tort, reçut sur ce montant une somme de 20 florins de Hollande pour «le dommage qu'on lui avait fait à cause dudit Gobier»(27).

2. Jean de XHÉEMONT, nommé simplement «Johan Rogir » en mars 1399(28), est bénéficiaire des donations de sa soeur Ive en 1380 et 1382. IL intervient dans nombre de tractations entre 1385 et 1424(29). Vers 1403-1404, probablement au cours d'une rixe, il blesse le fils Pageise, qui en meurt. Pour échapper à l'arrestation, il quitte le pays, et est admis à composition pour une somme de 170 muids(30). A partir du 21 février 1410, on le trouve comme échevin de la franchise de Herve (31).

Dès avant le 15 septembre 1398, il occupe à Herve la cour dite <<hôtel d'Orjo» que les propriétaires, Marguerite *d'Argenteau*, dame d'Orjo et de Lamine, et son fils Jean, sire d'Orjo, lui vendent le 2 mars 1403. IL a également, pour le prix en rente de 15 muids d'épeautre, acheté d'autres biens à ce dernier, chevalier, qui les lui a ensuite rachetés et les a reportés le 13 janvier 1425 à son oncle, le damoiseau Henri *de Welkenhuys*(32).

La liste des membres de la-Confrérie Saint-Jacques, à Clermont-sur- Berwinne, fournit le prénom de la femme de Jean *de Xhénemont*: Katherine (33) IL a des enfants aux environs de 1393 (34). On lui connaît deux filles, mariées avant le 24 août 1421 IL demeure alors à Herve.

a. Mabille de XHÉNEMONT est mariée à Jean ou Hennen de LOHIRVILLE, fils de Thiry et de Dille N. Ledit Jean, cité depuis juillet 1409 (36), est désigné en 1437 comme premier maire de Clermont-sur-Berwinne, lorsque le seigneur Henri *de Welkenhuys* y institue une cour de justice.

IL conserve cette charge jusqu'en 1465, année de sa mort(37). En 1437 également, il achète la maison forte de Brunsode à Tilff, qui paye annuellement à la cathédrale Saint-Lambert de Liège un cens de 5 sous 3 deniers forts et 3 setiers d'épeautre, paiement qu'il assume jusqu'en 1452-1453 (38).

IL a d'abord été marié à demoiselle Katherine N., dont l'anniversaire mortuaire est célébré à Clermont le 7 juillet(39). En 1438, Jean *de Lohirville* et Mabille *de Xhénemont* fondent leur anniversaire à la paroisse de Clermont, léguant en outre à l'autel de Notre-Dame, pour la célébration d'une messe tous les samedis, un calice d'argent et d'or, une chasuble de damas blanc, une lampe et une rente de cinq muids(40). De nouveau veuf, Jean convolera encore avec Marie de SAINT-MARTIN, et leur anniversaire est célébré le 22 novembre (41).

La liste des membres de la Confrérie Saint-Jacques rappelle ces trois alliances: «Henes de Loh., Del Kane, Mabille de Xcheumont, Mary de Sains-Martin, ses femme»(42) On ne sait duquel ou desquels de ces mariages sont nés les sept enfants de Jean *de Lohirville*.

b. Mahea de XHÉNEMONT, épouse de Jean LE MARECHAL de CHESNE, fils de Winand Le *Maréchal*, installé à Herve dans la «cour de Chesne», échevin du ban de Herve. Échevin de la franchise, Jean *de Chesne* est mort entre février 1449 et 1450 et Mahea lui survit en 1467 (43). C'est elle qui hérite de son père l'hôtel d'Orjo, qui passera à leur fils Jean *de Chesne ou de Quercu*, chanoine de la cathédrale de Liège. Ils ont un autre fils, Winand *de Chesne*, tué assez jeune par un concitoyen, Pirot *Massin*.

3. Goffar dit aussi Goffines de XHÉNEMONT OU de SOIRON est donataire de sa soeur IVE en septembre 1380 et le 6 mars 1392. En 1387, avec l'accord de celle-ci, il vend une rente de 27 setiers sur les biens de leur père à *Wilhem Cockeal* (44). Il vit encore en 1443-1444, âgé probablement de quelque quatre-vingt-dix ans, condamné alors à payer deux amendes à Soiron(45). Selon une mention adventice d'un acte de 1472, il a possédé des biens de nature féodale à Villers-lez-Limbourg (46). On lui connaît deux enfants.

a. Philippe de SOIRON rachète en 1437 une rente d'un demi-muid, que son père avait gagée au profit d'*Henri Coune*(47). IL n'apparaît plus ensuite mais tout permet de penser que c'est lui qui a de Catherine SCHOEN, son épouse ou non, un fils, *Philippe Schoen*, dont le fils homonyme sera l'un des héritiers d'*Aylis Goffar*, qui suit.

Catherine *Schoen*, épouse, le 4 novembre 1470, de *Jean Rossea* (48), est fille de *Jean Schoen*, qui habite une maison sur le marché à Herve, décédé apparemment avant le 4 avril 1434, et de *Bertheline N.* (49). Elle a eu d'un premier lit son fils *Philippe Schoen*, qui hérite de ses parents la cour à Soiron qui a été celle de Goffar et qu'il cède à *Aylis Goffar*. Celle-ci, qui doit être considérée comme soeur de son père, est alors mariée à *Thomas Heyne dit Schoen ou Le Soine*, cousin-germain dudit *Philippe Schoen* (50).

Ce dernier, marié en 1491, s'est installé dans une cour à Herve(51) et a eu six enfants : Cathelinette, Philippe, Jenon mariée à *Jean Slot*, Jeanne mariée à *Jean Le Texheur*, de *Libge*, *Mathy* et *Wilhem*.

Philippe Schoen ou Le Soenne junior dit aussi *Le Tindeur*, bourgeois de Liège en 1497, y achète divers immeubles en 1503, 1505. Membre de la cour féodale de Herstal en 1512 et échevin du lieu depuis 1513, il achète avant le 1er octobre 1507 la seigneurie foncière de Bougnoux à Bilstain et la revend en 1518 à *Jean Ratlo*, futur maire de Limbourg. IL a eu sept enfants : Martin, Philippe, Jean, père de Denis, prédécédé, Gilles, Jeanne épouse de *Piron de Wez OU de Weynnes*, Sophie épouse de *Piron Le Pollerea*, Marie mariée à *Pierre d'Oneu.x dit Le Tindeur*, bourgmestre de Verviers (52).

b. Aylis GOFFAR, qui n'est plus en vie à l'Épiphanie 1498(53) a été mariée trois fois, la première à *Gobert de SOIRON*, qui est sans doute un fils ou un petit-fils naturel de messire *Gobert de Soiron*, chevalier, son oncle par alliance, qu'on a rencontré ci-avant. Elle a pour deuxième époux *Thomas HEYNE dit LESOIN*, auquel on a déjà fait allusion, fils de *Thomas Heine*, de *Wacomont*, et de sa troisième épouse *Ysabeau Schoen*, soeur de Catherine susdite. Elle a pour troisième mari *Jean REMACLE*, de *Soiron*, mayeur (1494) et échevin (1499) de *Soiron*, remarié plus tard à *Marie Godar*, et qui est fils de *Remacle Le Damoiseau de Hèvremont dit de Soiron*, échevin de *Soiron*(54). Les trois mariages d'Aylis sont restés stériles. En 1498 et 1512, les héritiers respectifs de celle-ci et de son deuxième mari *Thomas Heyne* relèvent et alienent leurs biens à *Soiron* (55).

4. Pironnet de HERVE, bénéficiaire des biens donnés par sa soeur IVE en 1380, 1382, 1392, lui en revend certains pour 40 doubles moutons d'or le 8 mai 1382 (56). IL est nommé *Pironnet de Xhénemont* le 1er août 1399 (57). IL est cité de mai 1378 à juillet 1406 (58), alienant au cours des années divers biens-fonds et rentes(59). Des mentions postérieures- concernent sans doute son fils, homonyme. Le jeudi avant Noël 1405(60), il est cité avec ses cinq enfants.

a. N. épouse de *Thomas (Massot) LE FAVREAL de STEMBERT*, demeurant au Tiège de Herve, mort après le 29 novembre 1449, dont les premiers descendants furent dits «de Xhénemont »(61)

b. Messire *Henri de HERVE*, chanoine de Beaufays.

c. Pironnet de HERVE, qui est probablement, plutôt que son père, avant-parlier à la cour de justice du ban de Herve vers 1407". Et il est peut-être ce *Pironnet de Herve*, époux le 4 novembre 1424 de *Keton*, fille d'*Hanekine Kanart*, de *Longdoz*(63).

d. *Cornet de HERVE*, mineur à Noël 1405.

e. *Oudon*, mineure en 1406.

5. Cornet de SOIRON, qui suit au degré II.

6. N. de XHÉNEMONT, certainement fille naturelle, est mariée le 6 juin 1372 à Collar N., qui vend alors une maison à Roisteleu (64).

II. Cornet de SOIRON, donataire de sa soeur IVE en 1380, 1382 et 1392, est échevin de Soiron depuis le 8 mai 1384 (65). Encore en charge en juillet 1405 (66), il est maire en janvier 1404 (67). Débiteur de la ville de Limbourg pour une raison non déterminée, il lui affecte le 23 février 1411 une rente de 10 muids sur diverses gages à Soiron ; une terre devant la porte de la cour, sept autres parcelles et deux rentes (68). Vers 1412, il achète la dîme de Grand'Ry et Cornesse, et c'est peut-être de son chef que son fils Jean possédait une part de celle de Soiron, Xhendelesse et Falhez (69).

IL est en vie à l'Épiphanie 1421 mais non, semble-t-il, en 1422 (70). Sa veuve, demoiselle Marie, est citée vers 1430 avec leurs deux fils qui suivent (71).

Évoquons ici l'hypothèse, qui ne paraît pas vérifiable, que Marie fût, en raison du prénom d'un de ses fils, une descendante de Louis *Drughin*, de Jupille. Celui-ci, bien situé dans sa famille, mort avant avril 1352, possédait à Cornesse une cour, dite vers 1400 «cour de Jupille». À la même époque, Cornet de *Soiron* était crédirentier de Jean de *Moncheau*, possesseur de la même cour, qu'il vendit en 1403 et qui était alors dénommée «cour qui fut Louwy de Moncheau» (72). Cette cour sera possédée le 19 février 1445 par un certain Louis (73), qu'il faut identifier à Louis de *Cornesse*.

1. Jean Cornet de SOIRON, qui suit au degré III .

2. Louis souvent dit Lowa de CORNESSE est cité avec sa mère et son frère vers 1430 et avec une date explicite depuis 1431 jusqu'en 1468 voire 1480 (74). A l'Épiphanie 1446, contre une rente de 3 muids 2 setiers de blé, il vend à Stassot de *Comesse* une dizaine de pièces de terres, bois et haies et, en 1449, aux environs du 24 juin, il cède à deux concitoyens, les frères Jean et Stien *Bayar*, les cour, maison, jardin et assise à Cornesse, et leurs dépendances en prés, terres, bois et haies, contre une rente de 20 muids de blé (75). C'est peut-être lui qui est désigné en 1478 comme «le petit Loy de Cornèche» (76). Il a peut-être laissé une descendance. A cause des lacunes des archives, ce n'est qu'en 1502 (77) qu'on rencontre un Henri Louis de *Cornesse*, qui pourrait être son fils (78).

III. Jean Cornet de SOIRON, surnommé Johannet dans son enfance et filleul de sa tante IVE de *Xhénemont*, est échevin de Soiron depuis 1423 et encore cité comme tel le 15 août 1459". Le 17 octobre 1455, il vend sa part de la dîme de Soiron, Xhendelesse et Falhez à Pirchon *Alard*, seigneur de Soirong (80). Il est en vie en 1465 mais non en 1487, laissant un fils, qui suit.

IV. Louis de CORNESSE, qui, en ladite année 1487, reporte la succession de ses parents à Bertrand, échevin de Soiron (81) Habitant Herve vers 1510, il meurt avant le 19 février 1512 (82) et, le 20 mai 1520, on cite sa veuve Ysabeal (83). Ils ont eu trois enfants.

1 . Jean Louys de CORNESSE, cité à la date susdite du 19 février 1512.

2. Agnès de CORNESSE, mariée le 20 mai 1520 à Louis fils d'Henri-Louis de *Cornesse*. que l'on a rencontré ci-avants (84). Elle est en vie le 15 avril 1560 (85).

3. Jeanne de CORNESSE, citée aussi le 20 mai 1520. Des recherches complémentaires dans les archives des cours scabiniales concernées devraient permettre de poursuivre plus avant la descendance de Rogier de *Xhénemont*.

Notes :

- (1) Voir *La Famille Favreal de Xhéneumont et Les Chaineux-Xhénemont. Les premières générations (XIVe et XVe siècles)*, *Le Parchemin*, 1995, pp. 412-423 ; 1996, pp. 328-338. *Cour de justice de la franchise de Herve*, reg. 1, f 8. L'acte est, on ne sait sur quelle base, date du 19 juin par H. Hans, *Le hameau, le château et la famille de Xhénemont (Herve)*, *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, 26e volume (1932- 1933). Dison, 1933, pp. 163-222, ici pp. 190-191. Nombre de références et de déchiffrements de cet auteur sont sujets à caution.
- (2) *Cour de justice de la franchise de Herve*, reg. 1, f 16.
- (3) *Cour de justice de Soiron*, reg. I, f 3 1.
- (4) *Cour de justice de la franchise de Herve*, reg. I, f 10v.
- (6) *Cour de justice du ban de Herve*, reg. 3, f 33v.
- (7) *Cour de justice de la franchise de Herve*, reg. I, f 14. 9v, 16.
- (8) *Cour de justice du ban de Herve*, reg. 3, f- 4v, 8v.
- (9) *Collégiale Saint-Denis à Liège*, reg. 1, f 3v.
- (10) *Hordin, Hourdin, Ordien, Ourdin*, voire *Lordin*. Mort avant le 15 décembre 1406, Hanes *Hordin* laissait un fils, *Gatier Le Fève* (*Cour de justice du ban de Herve*, reg. 3, f 97).
- (11) *Ibid.*, reg. 3, f 6.
- (12) Ernotea, qui était échevin de la franchise en octobre 1366 (*Cour de justice de la franchise de Herve*, reg. 1, f 9v0), n'est pas autrement désigné. IL paraît mort avant janvier 1398, lorsque *Waheman* et *Hanon Waug*, dont il est l'oncle, vendent leur part de sa succession à *Jean de Xhénemont* (*Cour de justice du ban de Herve*, reg. 3, f 59).
- (13) *Cour de justice du ban de Herve*, reg. 3, f 33, rappel dans un acte de 1384.
- (14) *ibid.* reg. 3, f 30. rappel dans un acte des environs de 1386. IL n'est pas possible de savoir de quelle cour il s'agit. Dans la seconde moitié du XIVe siècle, le site abrite une bonne douzaine de foyers. Un recensement fiscal de 1446 en dénombre sept, non inclus, par définition, ceux qui sont exempts d'imposition. Hans (cf. ci-avant note 2, b la p. 173) n'est donc pas fondé à dire que Rogier était, qui plus est des 1330, en possession du château de Xhénemont, bien alors inexistant, du moins sous cette désignation.
- (15) *Cour des comptes du Brabant*, reg. 2437. f 280v0 ; reg. 2439, f 7 ; reg. 2442, f 6v, 116v, 214,287 ; reg. 2443, f 200v, 247v ; reg. 2444, f 45v ; reg. 2458, f 5,115,235, 324.
- (16) *Cour de justice du ban de Herve*, - reg. 3. P 38v0; *Cour de justice de la franchise de Herve*, reg. I, f" 36.
- (17) Improprement appelée Ide par les auteurs. Cf. J. le Pas. *Réponse de Soiron-de Falhé, L'Intermédiaire des généalogistes*, n 213,311981, p. 239.
- (18) IL s'agit de Guillaume Cockeal junior, mort en octobre 1407 et juillet 1409, nommé échevin du ban de Herve en 1395, mari en premières noces d'*Isade de Chaineux*, avec qui il fonda la principale famille de Xhénemont. Voir *Les Chaineux-Xhénemont. Les premières générations (XIVe et XVe siècles)*, ci-avant note 1.
- (19) *Cour de justice du ban de Herve*, reg. 3, f 33v, 17v. 38v.
- (20) *Abbaye de Cornelimunster*, transfix du 28 mars 1378 à une charte du 27 octobre 1366.
- (21) *Cour féodale de Liège*, reg. 13 I, f 23v, 1 4v
- (22) *Chambre des comptes du Brabant*, reg. 2436, f 138.
- (23) *Collégiale Saint-Denis à Liège*. reg. 49, f 249.
- (24) *Cour de justice des échevins de Liège*, reg. 12, f 191v.
- (25) Au sujet de cette filiation, cf. la référence mentionnée à la note 17 ci-dessus.
- (26) *Cour de justice de Soiron*, reg. I, f 9. Une des filles est *Martine de Soiron*, épouse d'*Henri Coen*, fils d'*Henri de Sougné* dit *Coen*, bourgmestre de *Libge*, et de *N. Rosseal*. L'acte du 2 novembre 1399 donne expressément à *Henri Coen* la qualité de «maieur de Liège pour le temps», ce qui infirme les déductions de C. de Boman, *Les Echevins de la Souveraine justice de Liège*, tome premier, Liège 1892, pp. 314-315. Nous doutons qu'il faille, ainsi que le pense cet auteur, distinguer comme homonyme l'échevin de ce nom en fonction de 1409 P 1437. L'épouse d'*Henri Coen* avait été surnommée «*Gayettern*. P traduire probablement par «*anoisette*». On en trouve une trace dans un acte de la *Cour de justice de Soiron*, reg.

1, f 53, où on rappelle que feu Cornet de Soiron (ci-après degré 11) avait acheté une rente P «dameselle Gaette».

La seconde fille de Gobert, noble dame Mabille de Soiron, qualifiée «chevaleresse» en 1444 (*Cour de jusfice des échevins de Liège*, *Oeuvres*, reg. 10, f° 156v, 31 août) a d'abord épousé Jean bâtard de Namur, chevalier, fils de Guillaume Ier, comte de Namur, dont elle aura un fils, Jean de Soiron, écuyer. Elle convole peut-être dès avant 1417, avec Lambert de Lymay, bailli de Bouvignes, qui la laisse veuve et alors retirée au Val-Benoît le 17 avril 1451. Cf. sur ce point notre ouvrage, *Le livre des alleux du marquisar de Franchimont*, *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, tome LXVII. Dison 1990, pp. 11-12. Le 20 mars 1448, Lambert avait vendu à Pirchon Alart, chambellan du duc de Croy, pour 5000 florins du Rhin tout ce qu'il possédait dans la franchise de Herve, pour la même somme tout ce qu'il avait à Petit-Rechain, et pour 1000 florins tout ce qu'il possédait à Soiron, mais lui abandonnait gratuitement le «chesteal» dudit lieu: *Cour de justice de la franchise de Herve*, reg. I, f 96v ; *Cour de justice de Petit-Rechain*, reg. 5, f 24v ; *Cour de justice de Soiron*, reg. 1, f 46. A cette occasion, il n'est nullement question de *seigneurie* et c'est avec quelque témérité que J. Peuteman (*Promenade à Soiron*, Verviers 1907, p. 33) et après lui M. Graindor (*L'avouerie et les anciens seigneurs de Soiron*, Publications des Archives verviétoises, tome X, Verviers, 1968, pp. 22-24) qualifient Mabille «dame de Soiron». Le ban n'a été érigé en *seigneurie* que le 6 juin 1457 par le duc Philippe de Bourgogne au profit de Pirchon Alart. Notons toutefois que ce dernier se qualifie «seigneur de Soiron» dès le 17 octobre 1455 : *Cour de justice de Soiron*, reg. 1, f 51v0. Signalons que Lambert de Lymay et Mabille de Soiron, avec Jean fils de celle-ci, avaient fait don à l'abbaye de Floreffe d'un fragment de la vraie croix, qui fut placé dans une petite croix d'or : J. Barbier, *Nécrologie de l'abbaye de Floreffe*, *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, volume XIII, 1876, p. 59.

(27) *Chambre des comptes du Brabant*, reg. 2436, exercice 24 juin 1395 - 24 juin 1396, f 138.

(28) *Tour de justice du ban de Herve*, reg. 3, f 57v.

(29) *Ibid.*; reg. 3, f 32, 36, 44, 58v, 69. 59v, 73v, 87v, 146v; *Cour de justice de la franchise de Herve*. reg. 1, fb 23, 42, 46v, 49v, 59.

(30) *Chambre des comptes du Brabant*, reg. 2439, recette générale 1403-1404, f 19v0.

(31) *Cour de justice de la franchise de Herve*, reg. 1, f 46v.

(32) *Ibid.*, reg. I, P 38v, 41 va, 57.

(33) *Cure de Clermont-sur-Berwinne*, reg. 6, f 27.

(34) *Cour de justice du ban de Herve*, reg. 3, f 59v.

(35) *Ibid.*, reg. 3, f 31v. Cet acte établit explicitement que Jean est frère de Goffar et donc fils de Rogier et non, comme il a été avancé, fils de Jean de Xhénemont, fils lui-même de Guillaume Cockeal.

(36) *Ibid.*, reg. 3, f 126v.

(37) *Cour de justice de Clermont-sur-Berwinne*, reg. 1, f 1 ; A. Domken, *Histoire de la seigneurie et de la paroisse de Clermont-sur-Berwinne*, L'ibge, 1913, pp. 56, 80.

(38) *Cathédrale Saint-Lambert à Liège*, reg. 724, grande compterie, P 24v, 32v, 37v, 45.

(39) *Cure de Clermont-sur-Berwinne*, reg. 6, f 0.

(40) *Cour de justice de Clermont-sur-Berwinne*, reg. I, f 22v, 23v.

(41) *Cure de Clermont-sur-Berwinne*, reg. 6 f 1v, 2v, 24.

(42) *Ibid.*, reg. 6, P 27. L'abbé A. Domken (cf. ci-avant note 37) et d'autres après lui confondent la première et la deuxième épouse, qu'ils nomment «Catherine-Mabille de Xhénemont». Quant au hérald d'armes *Le Fort*, il lui donne pour épouse Marie de Hollengnoul, fille d'Iwain de Hollengnoul et de Marie N. : *Fonds te Fort*, première partie, reg. 5, p. 163.

(43) *Cour de justice de la franchise de Herve*, reg. 1: f 79 ; reg. I bis, F 35v, 48v ; *Cour de justice de Soiron*, reg. 1, P 44.

(44) *Cour de justice du ban de Herve*, reg. 3, f 38.

(45) *Chambre des comptes du Brabant*, reg. 2444, *Recette du Limbourg*, f 344v0.

(46) *Cour de justice des échevins de Liège*, *Convenances et testaments*, reg. 15, f° 1 58v0, 11 novembre 1472. Nous pensons que c'est par pure coïncidence qu'un personnage qui porte le même prénom que

son fils, à savoir Philippe *Le Bolengier*, cité à Herve depuis 1441, est en 1460-1461 neveu, exécuteur testamentaire et héritier de Sandre de *Villers*, échevin de Verviers en 1447. Ce dernier s'était vu contester par des proches en 1440 l'héritage à *Villers* de son père *Blan Henry*, de son grand-père *Sandrekin* et de son bisaïeu (tayon) *Herblo*. D'autres Herviens, sans liens apparents, portent à l'époque le prénom Philippe.

(47) *Cour de justice de Soiron*, reg. 1 f 13v, 15.

(48) *Cour de justice de la franchise de Herve*.. re-e. I bis.. f 37.

(49) *Ibid.*, reg. 1, f 61v

(50) Cf. à leur sujet notre étude *Gloses généalogiques à propos de la cour de la Falize à Hauzeur aux XVe et XVe siècles*, *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie du plateau de Herve*, n° 68, 1996, pp. 3-4.

(51) *Cour de justice de la franchise de Herve*, reg. I bis, P 87v, 21.

(52) Au sujet de ces deux derniers, cf. notre étude *Les Hauts-forestiers du Franchimont du 14e au 17e siècle. Contribution à l'histoire de la foresterie*, *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, volume LXII, Dison 1981, pp. 46-48.

(53) *Cour de justice de Soiron*. reg. 2. f 51 v.

(54) Au sujet de ces derniers, cf. notre étude *Un cas de généalogie éphémère. Les cas de Hèvremont, Le Parchemin*, 1984. pp. 317-323, ici pp. 317-318.

(55) *Cour de justice de Soiron*, reg. 2, f- 51v, 61v. Voir en outre, f 52, un acte improprement daté du 15 mai 1422, millésime à corriger probablement en 1492.

(56) *Cour de justice du ban de Herve*, reg. 3, f 17v.

(57) *Ibid.*, reg. 3, f 67v.

(58) *Ibid.*, reg. 3, f 10vn. 92.

(59) *Ibid.*, reg. 3, P' 14. 19v, 23v, 28v, 39. 43v. 60v, 68v, 69v, 90v; *Cour de justice de la franchise de Herve*, reg. 1, f 30v.

(60) *Cour de justice du ban de Herve*. reg. 3, f 91.

(61) Voir notre étude *La Famille Favreal de Xhénemont* (cf. ci-avant note 1), où nous avons donné à tort à Pironnet de Herve le surnom «delle Buhée».

(62) *Cour de justice du ban de Herve*, reg. 3, f 101.

(63) *Abbaye de Beaurepart*, reg. 6, f 29v. Le titre de l'acte porte Pironnet de *H(er)bermont*, *H(u)bermont* ou *H(um)bermont*.

(64) *Cour de justice du ban de Herve*, reg. 3, f 6.

(65) *Cour de justice de Soiron*, reg. 1, f 42.

(66) *Cour de justice du ban de Herve*, reg. 3, f 96.

(67) *Cour de justice de Soiron*, reg. I, f 8.

(68) *Ibid.*, reg. 1 , f 25.

(69) *Ibid.*, reg. 1 , f 2v.

(70) *Ibid..* reg. 1, f 58, 37v.

(71) *Ibid.*, reg. I, f 23. On trouve aussi un Henri Cornet de *Soiron* en 1435, 1443, qui, selon un acte des environs de 1439, est distinct d'Henri Cornet de *Fléron*, connu par ailleurs: *Ibid.*, reg. 1 fo'45, 32v, 43v.

(72) *Ibid.*, reg. 1, P 11, 6, 44v. Louis *Drughin* avait un fils. Jean, que les greffiers brabançons désignent peu avant 1350 comme Jean *Marchiel*, où on est tenté de voir une déformation de *Moncheau* ; L. Galesloot, *te Livre des feudataires de Jean III, duc de Brabant*, Bruxelles 1865, p. 12.

(73) Non autrement désigné, car seule la fin de l'acte concerné est conservée: *Cour de justice de Soiron*, reg. 1, f 57.

(74) *Ibid.*, reg. 1 , f 23,30, 65v, 22.

(75) *Ibid.*, reg. 1, f 16, 16v.

(76) *Ibid.*, reg. 2, f 14.

(77) *Ibid..* reg. 2, f 32v.

(78) Cet Henri Louis *de Cornesse* est l'auteur d'une notable famille *Cornesse* perpétuée jusqu'à nos jours et qui a été étudiée par P. Coste, *Notes généalogiques pour servir à l'histoire de la famille Cornesse*, texte dactylographié et polycopié, (Verviers) 1979, 198 pages.

(79) *Cour de jusrice de Soiron*, reg. 1, P¹ 1 3v, 60.

(80) *Ibid.*, reg. 1, f 60.

(81) *Ibid.*, reg. 2, f 26.

(82) *Cour de jusrice de la franchise de Herve*, reg. 2, f 9 ; *Cour de justice des échevins de Liège, Oeuvres*, reg. 72; f 15.

(83) *Cour de justice de Fléron*, reg. 6, f 27.

(84) Cf. ci-avant note 78 et le texte qui l'introduit.

(85) *Cour de justice de Soiron*, reg. 4, f 194.